

COMMUNE DE CAUJAC

LA VIE A CAUJAC



AVRIL 2014

N° 25

Ont participé :

- Jean CHENIN
- Vincent DASI
- Pierrette HENDRICK
- Michel RONCO
- Christine CHENIN
- Le Comité des Fêtes

- Rédaction :
Josette DUBOIS



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Les travaux	
Le Conseil Municipal	2 3
Le SIC	4
Les Associations	5
Les Associations	6 7
Les Associations	8 9
« Il était une	10 11
Etat Civil	12

Le Mot du Maire

ELECTIONS MUNICIPALES du 23 mars 2014

Les élections municipales passées c'est une nouvelle équipe, composée d'anciens et de nouveaux conseillers, qui va assurer le développement de notre commune pour les 6 années à venir.

Je souhaite, au nom de tous les élus, remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance. C'est un soutien important pour les actions réalisées lors du précédent mandat et un encouragement pour celles qui vont suivre permettant l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Ce sont 398 Caujacoises et Caujacois qui se sont déplacés participant ainsi avec 73,84% de votants à l'esprit démocratique de notre village.

Nous vous présentons dans le journal la composition du conseil ainsi que les diverses représentations dans les intercommunalités ou les commissions municipales.

Si le journal change de présentation il reste le moyen de communication direct avec tous les habitants.

Nous le compléterons prochainement par un site internet qui permettra de

vous informer plus rapidement des actions et décisions du conseil municipal, des activités du village et des associations.

Dès le mois d'avril nous mettrons en œuvre le travail sur les projets dans le respect des engagements pris et dans la continuité des projets en cours tout en restant attentif à la capacité financière de notre village dans un contexte financier national difficile.

Vous trouverez dans les pages du journal les prochaines réalisations et animations programmées par la municipalité et par nos associations

De même, il convient de compléter quelques commissions communales auxquelles vous pouvez participer (commission d'information et d'animation ; commission des finances communales, commission travaux par exemple).

L'ensemble des conseillers municipaux restent à votre écoute pour toute suggestion permettant d'améliorer la vie au village.

Jean CHENIN

LES TRAVAUX

Dès le mois d'avril nous réaliserons le **plateau ralentisseur route d'Auterive**. Ces travaux nécessitent de **fermer la route d'Auterive** pour des raisons de sécurité et d'emprise sur la chaussée.

La **fermeture** se fera durant **trois jours** depuis la RD 820 (route d'Auterive) et du carrefour du village (route de Miremont).

La gêne occasionnée pour les utilisateurs de la voie et pour les habitants de la rue d'Ayral, en particulier, permettra

ensuite d'assurer une meilleure sécurité et un ralentissement de la vitesse des véhicules.

La programmation des travaux est prévue pour **les 28, 29 et 30 avril 2014**. Ces dates ont été retenues pendant la période des congés scolaires pour ne pas perturber l'accès aux écoles.

Par anticipation nous allons déplacer les limites d'agglomération.

Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Jean CHENIN - Maire

Pierrette HENDRICK- 1ère Adjointe

Josette DUBOIS - 2ème Adjointe

Patrick BRIOL - 3ème Adjoint

Les Conseillers Municipaux

Romain BODET - Marie Hélène CAUNOIS

Gérard COURVOISIER - Emilie FREYCHE

Alain JALBERT - Marc MIRANI

Guibert MONGIS - Bruno RENVOISÉ

Pascale RIBES - Michel RONCO

Délégations et Représentations

Délégations de Fonctions aux Adjointes

Nom et Prénom	Rang	1ère Délégation	Autres Délégations
HENDRICK Pierrette	1ère Adjointe	Action Sociale & finances	Comptabilité communale
DUBOIS Josette	2ème Adjointe	Information	Culture
BRIOL Patrick	3ème Adjoint	Voirie	

Délégations auprès des Syndicats Intercommunaux

SYNDICAT	DOMAINE DE COMPÉTENCES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS	OBSERVATIONS
C.C.V.A. Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège	1) Assainissement 2) Petite enfance 3) Restauration scolaire 4) Equipe d'insertion 5) Finances	Jean CHENIN Pierrette HENDRICK	1) Michel RONCO 2) Emilie FREYCHE 3) Josette DUBOIS 4) Bruno RENVOISÉ	Réunion au siège de la CCVA ou dans les diverses communes
S.I.C.	Scolaire	Josette DUBOIS Emilie FREYCHE	Suppléants Marie Hélène CAUNOIS Gérard COURVOISIER	Réunion dans l'une des trois communes du RPI
S.I.A.S.C.	Action sociale	Josette DUBOIS Pierrette HENDRICK	Suppléant Pascale RIBES	Réunion à CINTEGABELLE
S.I.V.U.	Habitat	Alain JALBERT Michel RONCO	Guibert MONGIS Romain BODET	
S.D.E.H.G. Télécom	Electricité	Jean CHENIN Michel RONCO		
S.I.E.R.G.A.	Eau potable	Jean CHENIN MARC MIRANI		MAURESSAC
ENVIRONNEMENT		Bruno RENVOISÉ		
SITPA	Transport personnes âgées	Josette DUBOIS Michel RONCO		
AIFP	Formation personnelle	Pierrette HENDRICK Emilie FREYCHE	Jean CHENIN	
SIAHBVA	Irrigation	MARC MIRANI Dominique LEVRAT		
SMIVOM	Déchets ménagers Pool routier	Patrick BRIOL	Marie Hélène CAUNOIS	

Membres du Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S.

Conseillers Municipaux	Membres Extérieurs
Jean CHENIN - Maire - Président Pierrette HENDRICK Josette DUBOIS Patrick BRIOL Dominique LEVRAT	Jacques BENAZET Emmanuelle MERCIER Michèle SCANDIUZZI Bernard PEIRONNE

Membres des Commissions Communales

Commission travaux		Information - communication	
Membres du conseil	Membres extérieurs	Membres du conseil	Membres extérieurs
Jean CHENIN Patrick BRIOL Guibert MONGIS Michel RONCO		Jean CHENIN Josette DUBOIS Michel RONCO	Les Associations de CAUJAC

Patrimoine et Histoire du village

Pierrette HENDRICK

Commission d'Appel d'Offres

Membres du Conseil Municipal	Membres Extérieurs de droit
Jean CHENIN - Maire - Président Pierrette HENDRICK Josette DUBOIS Michel RONCO Gérard COURVOISIER suppléant Alain JALBERT suppléant Marc MIRANI suppléant	Représentant de l'Etat : Directe Trésorière de la trésorerie d'Auterive

Commission des Impôts et du Patrimoine

Commissaires Titulaires	Membres Extérieurs
En attente de la décision de la Direction Générale des Impôts	En attente de la décision de la Direction Générale des Impôts

Commission de Contrôle des Listes Electorales

Membres du Conseil Municipal	Membres Extérieurs
Le Maire, Jean CHENIN ou son représentant	Délégué de l'Administration : Jacques BEDEL Délégué du T.G.I. : Robert CAMBOU

Suivi de l'équipe communale et voirie

Autorité de gestion : Jean CHENIN - Maire	Relation avec les agents : Patrick BRIOL
Correspondant défense	Correspondant CNAS
René ENJALBAL	Patrick BRIOL - élu Jean-Yves COLOMBIER - Agent

LES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES - LES INFOS

LES ACTIVITÉS À VENIR

FÊTE DES PLANTES ET DE L'ARTISANAT ET VIDE-GRENIER

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes organise **le 08 mai 2014, la fête des Plantes et de l'Artisanat** ainsi que **le vide-grenier au cœur du village, de 06 h à 18 h.**

Les inscriptions se font auprès de :

Madame BRIOL (05 61 08 46 88 aux heures de repas),

Madame DOUREL (06 32 39 48 88 après 18h)



TALENTS CAUJACOIS

Venez nombreux le 24 mai 2014 à 21 heures à la **salle des Fêtes** de Caujac pour l'édition 2014 des « **Talents Caujacois** ».

L'occasion pour tous de joindre l'utile à l'agréable, puisque la soirée est organisée au profit des associations ADAPEI, REVIVRE, et de l'APSEP

FEU DE SAINT-JEAN

Cette année encore, le Comité organise **les feux de Saint-Jean, le 28 juin 2014 sur le stade.**

L'après-midi sera consacré à un **challenge inter-comités** (nous vous y attendons pour nous encourager !!!).

Avant d'embraser les fagots nous vous convions à déguster les spaghettis (au prix de 10€ ouvert à tous sur inscription)

Les inscriptions se font auprès de :

Madame BRIOL (05 61 08 46 88 aux heures de repas),

Madame DOUREL (06 32 39 48 88 après 18h)



CAUJAC EN FÊTE

Le super loto aura lieu **le 08 août 2014.**

Quant à la **fête locale**, elle aura lieu **les jeudi 14, Vendredi 15 et Samedi 16 août 2014.** Programme détaillé à venir.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous attend nombreux.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À LA CARTE - S.I.C.

Les inscriptions scolaires, pour la rentrée de septembre 2014 ont débutées.

Quelles démarches ?

Allez à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : anti-diphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant, le transmet au SIC pour validation, ce certificat est ensuite adressé au directeur ou à la directrice de l'école

Il faut ensuite prendre rendez-vous à l'école.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

Que faire après un changement de domicile ?

Prévenez le directeur ou la directrice de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation.

Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile en présentant les documents rappelés ci-contre ainsi que le certificat de radiation.

Entrée à l'école maternelle :

Les enfants français et étrangers peuvent y être accueillis s'ils ont atteint l'âge de **3 ans, au jour de la rentrée scolaire et au plus tard le 31 décembre dans la limite des places disponibles** et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.



RÉDACTION DU BULLETIN DATES À RETENIR POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS CAUJACOISES

Pour la réalisation du journal communal, et afin que celui-ci vous soit distribué à la fin de chaque trimestre, il est indispensable que vos articles parviennent **3 semaines avant la clôture**.

BULLETIN MUNICIPAL DU TRIMESTRE	DATE BUTOIR DE RECEPTION DES ARTICLES
Avril - Mai - Juin	Samedi 7 Juin 2014
Juillet - Août - Septembre	Samedi 6 Septembre 2014
Octobre - Novembre - Décembre	Samedi 6 Décembre 2014



Le blason de la commune est strictement réservé aux documents officiels émanant de la mairie. Toute utilisation sur des tracts, réseaux sociaux, site internet etc. est illégale.

Vos articles sont à adresser à Josette Dubois : duboisjosette@free.fr qui est chargée de la conception du bulletin municipal.

Après réalisation et mise en page, le bulletin est envoyé à la relecture à Monsieur CHENIN, Maire et à Mme HENDRICK 1ère Adjointe, avant impression ce qui implique ce délai de 3 semaines.

A votre demande, un exemplaire de votre article peut vous être adressé par mail pour relecture.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles afin que vos rédactions arrivent dans les délais.

Nous vous en remercions par avance.

Le comité de rédaction

LES ASSOCIATIONS

LE CLUB DES AÎNÉS

Le Club des Aînés de CAUJAC est toujours très actif.

Chaque mois, le 2ème mardi les passionnés répondent présents pour les concours de belote, les premiers sont récompensés par des lots.

Ceux qui ne jouent pas à la belote ont des jeux de société à disposition.

Le 4ème mardi c'est notre loto interne qui remporte un vif succès, les gagnants repartent les bras chargés de victuailles.

Chaque séance est clôturée par un goûter offert par le Club.

Le 18 avril, notre dernier **grand loto** de la saison à 21 h à la salle des fêtes.

Les 7 & 8 juin : voyage de 2 jours sur la **Côte Basque**.
(les inscriptions sont closes)

Le 26 juillet : 1 journée au **Pic du Midi**.

Ces sorties sont proposées aux adhérents ainsi qu'à tous ceux qui souhaiteraient se joindre à nous.

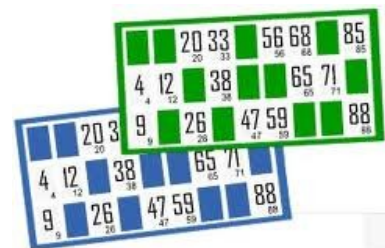
Les personnes intéressées pour la sortie au **Pic du Midi** peuvent prendre contact pour les renseignements auprès de :

Yves RASPAUD : 05.61.08.42.97

Josette DUBOIS : 05.61.50.80.63

Quentin GASPARD : 05.61.50.59.16

Le Club des Aînés



Josette DUBOIS

Voyages



La Côte Basque

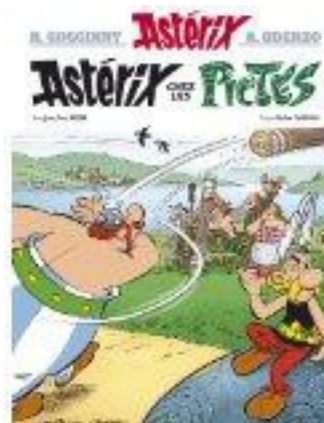
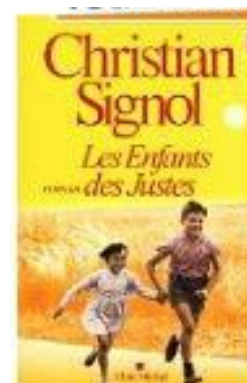
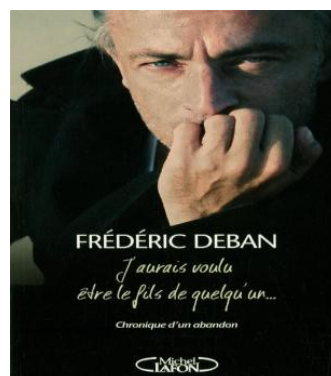
Le Pic du Midi

LES ASSOCIATIONS

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque municipale vous présente les dernières acquisitions :



Un après- midi bien chargé pour l' école de CAUJAC



La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis de 10 h 30 à 12 h, d'autres propositions d'ouverture pourraient être prises en compte.
Nous travaillons en partenariat avec la médiathèque départementale de LABÈGE et les livres sont renouvelés tous les 6 mois.

Christine CHENIN

LES ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL - LES INFOS

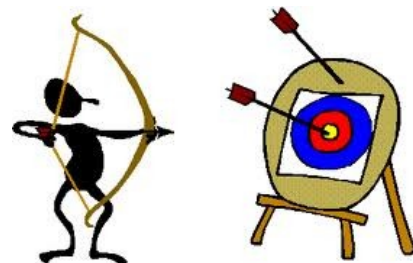


La saison des lotos s'achève pour le foyer rural.
Nous sommes heureux de vous avoir accueillis, et vous remercions d'être venus nombreux.

Un stage de tir à l'arc a eu lieu le dimanche 16 mars 2014 à la salle polyvalente, durant lequel les adhérents ont pu se perfectionner sur le réglage de leur matériel.

Le challenge annuel du tir à l'arc se déroulera le dimanche 18 mai 2014 à partir de 10 h sur le terrain de foot.

Nous vous y attendons nombreux.



La section ping-pong accueille les jeunes le samedi matin de 10 h à 11 h 30 à la salle polyvalente du village.

Cette saison 2013-2014 a été l'occasion d'organiser le 29 mars 2014 un tournoi amical avec les jeunes du foyer rural de Montlaur.

Cet événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale et sera sûrement réitéré l'année prochaine.

Nous tenons à féliciter nos 2 finalistes Caujacois : Thomas Galinier qui s'est incliné face à Pierre Délia.



A VENIR

Pour les amateurs de vin, une section **OENOLOGIE** devrait voir le jour en **septembre 2014**.

Le responsable, Romain BODET, se fera un plaisir de partager ses connaissances.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître par mail, ou à la mairie.



Une section **VTT** devrait également voir le jour **courant 2014**.

Vous pourrez avoir plus d'informations lors de l'AG qui se tiendra cet automne.

N'hésitez pas à vous renseigner par mail : foyerruraldecaujac@laposte.net, votre avis et vos remarques nous intéressent.

Vincent DASI, Président

LES ASSOCIATIONS

LA FNACA



Le samedi 22 Mars à 11 heures, en présence des représentants de la FNACA, du Conseiller Général, de Monsieur le Maire, du Conseil Municipal et de la population, nous avons célébré la commémoration de la fin de la guerre en ALGERIE, au monument aux morts de notre commune.

Cette cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié offert en mairie.

L'ASSOCIATION DU SOUVENIR



La journée du souvenir aura lieu le
Dimanche 27 avril 2014

- 11 heures à la Stèle de la Ginestière
- 11 heures 30 au monument aux morts
- 12 heures vin d'honneur à la mairie
- 13 heures repas de l'amitié servi à la salle des fêtes



Michel RONCO

IL ÉTAIT UNE FOIS CAUJAC

De l'art de soigner la rage au XVIIIème siècle

La rage était très répandue en Europe au XVIIIème siècle, sévissant chez les chiens mais également chez les loups et autres animaux sauvages.

Le tragique scénario était toujours le même : un animal enragé attaquait tous ceux (hommes et bêtes) se trouvant sur son passage, occasionnant par leurs morsures de nombreux cas de rage humaine. Afin de prévenir ces accidents toujours mortels une fois la maladie déclarée, diverses mesures furent prises en haut lieu. Elles étaient de plusieurs natures :

- **Des ordonnances pour le contrôle des chiens errants**

De telles ordonnances, déjà en vigueur aux siècles précédents, furent promulguées dans diverses villes de France ; elles interdisaient de laisser les chiens errer dans les rues et obligeaient leur propriétaire à les garder chez eux ou les promener en laisse sous peine de se voir infliger de fortes amendes et de voir leurs animaux abattus par les agents de la force publique.

- **Des brochures et affiches prônant une thérapeutique antirabique**

Au XVIIIème siècle on croyait encore à la possibilité d'une thérapeutique préventive, voire curative, en fait totalement illusoire à l'exception de la cautérisation des morsures par le feu ou les acides si celle-ci était pratiquée immédiatement après l'accident. Diverses brochures furent établies par des notabilités médicales et imprimées ; il était conseillé outre la cautérisation des morsures, l'application sur celles-ci d'onguent mercuriel, la saignée, les bains, l'administration de lavements et de purgatifs, voire même l'usage d'antispasmodiques tels le camphre ou le musc ainsi qu'un régime alimentaire approprié.

Certaines de ces instructions furent résumées et transcrites sur des affiches qui étaient placardées dans les villes où des animaux enragés avaient été signalés.

Une de ces affiches imprimées en 1781 à Montpellier fut adressée dans les communes (cf. annexe trouvée dans nos archives communales). Elle comporte trois colonnes divisées en deux parties : traitement des cas humains et traitement des animaux. On y trouve les recommandations à suivre sur 11 paragraphes, le dernier précisant :

« Cependant, si malgré ces secours, les malades deviennent furieux, menaçant les assistants de les mordre, ce qui est rare, il faut les lier dans leur lit comme on lie les frénétiques ce qui est d'autant plus facile que la plupart des « Enragés » le demandent craignant de ne pouvoir s'empêcher de mordre ceux qui les entourent »

et dans une note *in fine*, il est indiqué par PORTAL, médecin consultant du roi :

« Qu'on voie après cela, combien il serait cruel d'étouffer ceux qui sont atteints de la rage ; on l'a fait durant plusieurs siècles dans toute l'Europe et on le fait encore dans quelques provinces de France. Quelle barbarie ! On n'en peut soutenir l'idée. »

Toutes ces recommandations n'apportaient certainement pas la guérison, loin s'en faut car, si les malheureux ne mourraient pas de la rage, ils mourraient assurément de sa curation, notamment par un empoisonnement au mercure et très probablement dans les pires souffrances !

Les recherches et projets élaborés par diverses sommités de l'époque n'aboutirent pas et il fallut attendre encore un siècle pour qu'une méthode efficace vit le jour pour lutter contre cette terrible et inexorable maladie : **Louis PASTEUR et son vaccin antirabique.**

AVIS IMPORTANT SUR LE TRAITEMENT DE LA RAGE.

LA Rage peut être contractée par les voies salivaires, ou par des morsures. Il y a dans les deux cas un traitement commun à administrer; mais dans le dernier, il faut de plus panser les morsures, & c'est même par là qu'il faut commencer.

I. Ce traitement local consiste, 1°. A laver les plaies avec de l'eau tiède chargée de sel marin. 2°. A appliquer cinq à six sangsues par-dessus & tout autour, pour tirer par leur moyen deux bonnes palettes de sang, afin de dégorger la partie, & pour donner issue au virus de la Rage. Si l'y avoit plusieurs morsures, on n'appliquerait que deux ou trois sangsues sur chacune, & l'on évaluerait à trois ou quatre palettes, la quantité de sang que l'on tirerait par ce moyen. 3°. Il faudroit appliquer sur chaque plaie un emplâtre vésicatoire; on les panseroit ensuite avec un mélange de styrax & d'onguent de la mere, animé avec six ou sept grains de cantharides par once d'onguent; on entretiendrait les plaies ouvertes pendant une quarantaine de jours. Si les chairs étoient meurtries, il faudroit laver la plaie avec de l'eau-de-vie camphrée, assés avec l'esprit de sel ammoniac. On ferait encore sur la plaie des scarifications, & on la couvrirait d'un vésicatoire, après l'avoir laissée bien dégorger, & on la panseroit comme dans le cas précédent.

II. De quelle nature que soit la plaie faite par un Animal enragé, il faut étendre tout autour par de douces frictions; un gros de pommade mercurielle, faite avec parties égales de mercure & de graisse.

III. Indépendamment de cette friction locale, il faudra faire d'autres frictions sur les autres parties du corps avec le même onguent, & de deux gros chacune, jusqu'à ce qu'on ait employé trois onces d'onguent mercuriel; on commencera ces frictions avec le premier pansement, pour les continuer tous les jours; on ne les suspendra que lorsqu'il y aura un commencement de salivation; on diminuera alors la dose des frictions, pour entretenir un léger crachotement, & jusqu'à ce qu'on ait employé les trois onces de pommade mercurielle.

IV. Si l'on craignoit que la Rage eût été communiquée par la voie de la salive, sans blessures, alors on ferait les frictions de cette manière: on distribuerait tous les jours trois gros de pommade, tantôt sur un membre, tantôt sur un autre, comme dans le traitement des maladies vénériennes; la salivation survenant, on se comportera comme on l'a prescrit dans l'article précédent.

V. Les bains ne doivent pas être négligés dans le traitement de la Rage; c'est pourquoi l'on baignera le Malade chaque jour le matin pendant une heure, environ un mois, & c'est à la sortie du bain que les frictions seront administrées. On suspendra les bains pendant quelques jours avant de terminer les frictions, si elles n'avoient porté

à la bouche, au point d'exciter une légère salivation, & on reprendrait les bains, dès qu'ils auroient produit cet effet, ou du moins lorsqu'on auroit fini d'administrer la pommade mercurielle.

VI. Cependant, avant de commencer les bains, il faut faire vomir le Malade avec un ou deux grains d'émétique dans de l'eau tiède; ce vomitif seroit donné le lendemain de l'application des sangsues, du pansement de la plaie & des premières frictions, si la Rage avoit été communiquée par des morsures; mais si elle avoit été transmise par les voies salivaires, sans morsure, alors on commenceroit le traitement par le vomitif; & dans l'un & l'autre cas, on pourra, pour ne pas perdre du temps, donner la friction le même jour qu'on aura fait vomir.

VII. On joindra à l'usage des frictions mercurielles & des bains, celui des antispasmodiques.

P. huit grains de camphre, autant de nitre, & deux grains de musc incorporez avec un peu de miel, & formez trois bols.

De ces trois bols, le premier sera donné avant le bain, le second après le bain, & le troisième le lendemain de la nuit. Le Malade boira sur chacun de ces bols, un verre d'une infusion de fleurs de tilleul, à laquelle on ajoutera huit ou dix gouttes d'eau de luce.

VIII. S'il y avoit trop d'insomnie & d'agitation, on mettroit dans le dernier verre d'infusion de ces bols, un verre d'une infusion de fleurs de tilleul, à laquelle on ajoutera huit ou dix gouttes d'eau de luce.

IX. Pendant le cours du traitement, les malades suivront un régime de vivre doux & rafraîchissant; ils useront généralement de végétaux, & mangeront peu de viande; leur exercice doit être modéré, & ils doivent éviter toute contention d'esprit; rien ne leur est si contraire que la crainte & les inquiétudes.

X. Ce traitement garantit inmanquablement de la Rage, s'il est régulièrement administré avant qu'elle se soit manifestée; & l'on ne devroit pas entièrement désespérer de son succès, si elle avoit commencé à se déclarer par les premiers signes. Mais alors après avoir pansé la plaie, comme il a été dit, il faudroit saigner le Malade au pied, lui donner des lavements avec l'infusion antispasmodique, qu'il ne peut boire, en y joignant une vingtaine de gouttes d'eau de luce; on auroit recours tout de suite aux frictions, qu'on donneroit chaque jour à la dose de demi-once. On ferait baigner le Malade plusieurs heures de la journée, si on le pouvoit, sans le violenter cruellement, & on lui ferait prendre les bols & les boissons antispasmodiques, dès qu'on pourroit l'y déterminer.

XI. Cependant, si malgré ces secours, les Malades deviennent furieux, menacent les assistants de les mordre, ce qui est rare, il faut les

lier dans leur lit, comme on lie les phrénétiques; ce qui est d'autant plus facile, que la plupart des Enragés le demandent, craignant de ne pouvoir s'empêcher de mordre ceux qui les entourent (1). Ces précautions prises, on doit continuer de leur donner, jusqu'à ce qu'ils soient morts, tous les secours que la religion & l'humanité exigent.

TRAITEMENT POUR LES ANIMAUX.

NOUS conseillons pour les animaux qu'on veut préserver de la Rage, tels que les chevaux, les bœufs, les chiens, 1°. De faire sur les morsures quelques scarifications, d'appliquer encore par-dessus trois ou quatre sangsues, pour dégorger les vaisseaux, d'y porter un bouton de feu pour les cautériser, & d'appliquer ensuite un vésicatoire avec les cantharides; & lorsque les morsures auront leur siège dans des parties où l'on pourra établir une ou plusieurs ventouses, on se servira de ce moyen pour attirer du sang, & l'on fera ensuite par-dessus diverses scarifications pour lui donner issue; les sangsues qu'on appliqueroit ensuite, finiroient de dégorger la plaie & les environs.

2°. On fera prendre à ces animaux pendant dix jours du turbitb minéral, à la dose de dix grains d'abord; dose qu'on augmentera jusqu'à ce qu'elle soit suffisante pour purger.

3°. On les fera baigner dans la rivière, ou bien on leur fera jeter beaucoup d'eau fraîche sur le corps plusieurs fois dans le jour.

4°. On fera ensuite frictionner les plaies, & les parties voisines, déjà rasées, avec trois ou quatre gros de pommade mercurielle, pendant vingt ou vingt-quatre jours.

5°. On leur fera boire une eau de son, à laquelle on ajoutera assez de vinaigre pour la rendre aigrelette.

6°. On leur donnera des lavements avec une eau de savon, en observant pendant tout le traitement, qui doit durer au moins cinq semaines, d'empêcher soigneusement la communication de ces animaux, avec ceux qui sont sains; & on se fera une loi sacrée de les tuer, dès qu'il paroîtra chez eux le plus léger signe de la rage. (Extrait de l'Ouvrage de M. Portal, Médecin Consultant de MONSIEUR).

(1) Qu'on voie après cela, combien il seroit cruel d'écoiffer ceux qui sont atteints de la Rage; ou l'a fait pendant plusieurs siècles dans toute l'Europe; on le fait encore dans quelques Provinces de France. Quelle barbarie! ou n'en peut soutenir l'idée.



ETAT CIVIL

NAISSANCES



Mairie de CAUJAC

Agence Postale
Place de la Mairie

Ouverture :

Du Lundi au Jeudi
de 13 h 30 à 18 h
Le vendredi
de 9 h 30 à 12 h
de 13 h 30 à 18 h
Téléphone : 05.61.08.90.68
Télécopie : 05.61.08.69.69

Messagerie :

Commune.caujac@wanadoo.fr



DECES

